



**USEE / CFDT 30 passage de l'Arche**  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.cfdt-ufeem.org

## **Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Dessinateurs » du 20 mai 2010**

Participaient au titre de l'administration : Anne Marie Le Guern, Véronique Balestra, Dominique Mounier, Richard Nigon, Marie Christine Mousseron

Au titre de la CFDT : les élus Pascal Paquelin, Jean Luc Camé, Evelyne Porée

Peu de nouvelles informations ont été diffusées par rapport à la précédente réunion de Janvier 2010 ;

L'administration a communiqué deux documents pour la réunion :

- L'enquête du CEDIP sur l'avenir du métier de dessinateur.
- Bilan de l'état du corps de dessinateurs (pyramide des âges, répartition de la population par services...)

L'administration nous a présenté l'enquête du CEDIP (évaluation et innovation pédagogique) en indiquant qu'elle était inachevée.

L'administration a proposé de travailler sur les niveaux de difficultés de transfert (difficultés d'adaptation ou pas au nouveau métier) des personnels dessinateurs sur de nouveaux emplois compte tenu de l'arrêt engagé et mis en oeuvre des fonctions liées à l'ingénierie publique concurrentielle.

L'administration a identifié trois niveaux de difficultés. Ils correspondent à de plus ou moins grandes difficultés d'adaptation et à d'éventuelles formations plus ou moins longues à mettre en oeuvre

- Niveau 1 : : l'agent a juste besoin d'une formation prise de poste.
- Niveau 2 : L'agent a besoin d'une formation prise de poste et des modules complémentaires spécifiques au métier
- Niveau 3 : l'agent a besoin d'une formation plus longue (de 2 mois à 1 an) principalement à l'ENTE. Cette formation se met en oeuvre à la demande de l'agent.

Les différents métiers d'accueil des personnels dessinateurs ont été déterminés à partir des compétences inscrites sur la fiche des emplois type de projeteur.

La liste présentée n'est pas figée. Les organisations syndicales ont fait remarquée que les nouveaux métiers renforcés par le grenelle de l'environnement sur les domaines de l'eau, des risques, des bâtiments, des énergies renouvelables, de la biodiversité ou la géomatique ne sont pas listés. L'administration nous informe que l'enquête finale tiendra compte de tous ces nouveaux métiers.

### **Échéances**

Chaque agent devrait avoir un entretien individuel auprès du conseiller carrière du CVRH, afin adapter au mieux son orientation.

Les formations ne seront mises en place qu'au printemps 2011.

Aucune réponse concrète de l'administration quant à nos demandes de répondre en urgence aux situations des agents exerçant actuellement sur les métiers de l'ingénierie Publique concurrentielle (IPC) dont l'arrêt est engagé et déterminé à fin 2010.

### **Sur le statutaire**

L'administration nous a rappelé que ce n'était pas le lieu ni l'objet de ce groupe de travail. Pour la CFDT, il est inadmissible de ne pas aborder l'évolution du statut ni de l'indemnitaire. Dans cette période d'incertitudes et où les agents sont confrontés à de grandes difficultés avec en outre la demande de l'administration de s'engager et de s'impliquer sur des nouveaux métiers.

Pour la CFDT, l'évolution demandé aux dessinateurs de se positionner sur de nouveaux métiers dont une bonne part sont du niveau de la catégorie B doit se concrétiser en terme d'évolutions statutaires. L'administration ne peut pas demander ou encourager la participation aux formations qualifiantes et ne pas les reconnaître en terme de statut et de rémunérations.

Nul doute qu'il convient de poursuivre ou de relancer un processus de mobilisations de personnels pour se faire entendre. La date de la prochaine réunion fixée au 26 octobre à 9 h 30 ne présage rien de bon. L'ordre du jour prévu est :

- Consolider la liste d'emploi type d'accueil de dessinateur par service.
- Présentation par le CEDIP de son étude finale
- Point d'étape de l'avancement du dispositif de formation pour les repositionnements.

Pré CAP promotions : le 18 novembre 2010

CAP promotions : le 2 décembre 2010

**Élections de représentants du personnel le 23 septembre.**